UMONS
Université de Mons

Enquête publique unique

sur

- une demande d'autorisation unique au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement intégrant des dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées

- une demande de permis de construire déposé pour l'implantation d'une centrale solaire thermodynamique au sol à Llo

Avis d'expert

par

Pierre Rasmont

12 octobre 2015

Mons, le 12 octobre 2015

Prof. P. Rasmont
Laboratoire de Zoologie
Université de Mons
Place du Parc, 20
B-7000 Mons
BELGIQUE
tél. :(32) 65 37 34 37
GSM :(32) 476 56 75 47
email: pierre.rasmont@umons.ac.be

A qui de droit

Enquête publique unique sur
- une demande d'autorisation unique au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement intégrant des dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées
- une demande de permis de construire déposé pour l'implantation d'une centrale solaire thermodynamique au sol à Llo

Avis d'expert

La zone impliquée dans le développement industriel sous rubrique est située au milieu de plusieurs zones ZNIEFF extrêmement précieuses du point de vue de la conservation des espèces. Elle jouxte la Réserve Naturelle de la Vallée d'Eyne ainsi que la ZPS Natura 2000 FR9112029 Puigmal-Carança. A titre indicatif, le système Natura 2000 implique la prise en compte des risques impliqués par le voisinage.

Dans le domaine de mon expertise, il s'agit de l'ultime zone refuge dans les Pyrénées de plusieurs espèces patrimoniales de pollinisateurs. J'ai participé activement à la préparation du dossier des ZNIEFF concernées (ZNIEFF type II 6606-0000 et ZNIEFF type I 6608-5112).

Elle comporte les espèces patrimoniales de pollinisateurs suivantes:

Bombus confusus, Bombus cullumanus

Une autre espèce envoie de raréfaction très rapide en Europe est présente sur les aires pastorales de Llo à Eyne*: Bombus subterraneus*

Au moment où j'ai eu l'honneur de participer à cette enquête (2005), les risques à l'encontre de la faune pollinisatrice n'étaient pas encore identifiés.

Depuis, plusieurs documents importants sont parus, qui doivent modifier l'attention envers ces espèces. Je ferai les citations directement en langue originale (anglais) afin de ne pas dénaturer le propos par la traduction.

1) Le Liste Rouge Européenne des abeilles sauvages d'Europe

Nieto A., Roberts S.P.M., Kemp J., Rasmont P., Kuhlmann M., García Criado M., Biesmeijer J., Bogusch P., Dathe H.H., De la Rúa P., De Meulemeester T., Dehon M., Dewulf A., Ortiz-Sanchez F.J., Lhomme P., Pauly A., Potts S.G., Praz C., Quaranta M., Radchenko V.G., Scheuchl E., Smit J., Straka J., Terzo M., Tomozii B., Window J, Michez D. 2015. European Red List of Bees. International Union for Conservation of Nature, 03/2015; Publication Office of the European Union. ISBN: 978-92-79-44512-5, 84 p.
http://www.atlashymenoptera.net/biblio/317_Nieto_et_al_2015_Red_list_European_bees.pdf

Dans ce document, les espèces patrimoniales de pollinisateurs présentes dans la zone on reçu les évaluations suivantes:

***Bombus confusus* : VU (Vulnerable)**

"Listed as Vulnerable because the population is believed to have declined by more than 30% over the last ten years, and is projected to decline by at least 30% in the next ten years, based on a decline in suitable habitat due to changes in agricultural practices (especially the increase in nitrogen deposition associated with increasing intensification) which have reduced the availability of Fabaceae in the agricultural landscape. In addition, the increasing frequency of heat waves, habitat alteration and droughts caused by ongoing climate change are believed likely to cause local population collapses"

***Bombus cullumanus* : CR (Critically Endangered)**

http://www.iucnredlist.org/details/18528970/1

"Listed as Critically Endangered because the population has declined by more than 80% over the last ten years, based on a decline in the area of occupancy (AOO) and extent of occurrence (EOO) due to the impacts of climate change and changes in farming practices. [...]

Field observations revealed that the species was missing from many localities where it occurred ten years previously [...]. Declines are estimated to have been greater than 80% over the last ten years, due to the impacts of climate change and changes in farming practices, and the species is now virtually confined to a few localities in Spain, Ukraine and Russia"

Bombus subterraneus : LC (Least Concern)

"Clearly declining across western and central Europe, but increasing in some parts of its range (e.g. Norway and Sweden). Population densities of Bombus subterraneus are generally low so it may be locally overlooked."

2) Le premier atlas complet des bourdons d'Europe

Référence:

Rasmont P., Franzen M., Lecocq T., Harpke A., Roberts S.P.M., Biesmeijer K., Castro L., Cederberg B., Dvorak L., Fitzpatrick U., Gonseth Y, Haubruge E., Mahé Gilles, Manino A., Michez Denis, Neumayer J., Odegaard F., Paukkunen J., Pawlikowski T, Potts Simon G, Reemer M., Settele J., Straka J., Schweiger O. 2015. Climatic Risk and Distribution Atlas of European Bumblebees. Pensoft Publishers, Sofia., ISBN: 978-954-642-769-4 (e-book), 978-954-642-768-7 (hardback). Biorisk, 10: 1-246.

http://www.atlashymenoptera.net/biblio/Rasmont_et_al_2015_Climatic%20Risk%20Atlas%20of%20European%20Bumblebees%20WITH_COVER.pdf

Ce premier atlas complet de la faune des bourdons d'Europe comporte les commentaires suivants à propos des espèces patrimoniales mentionnées:

Pour *Bombus confusus*

"The species is one of the most threatened European bumblebees, and is assessed as Vulnerable in the IUCN Red List of European Bees. All scenarios project a reduction of areas with suitable conditions by 2050, with an expansion toward the north. By 2100, the suitable areas of the species would reach the Arctic Circle with only a fragmented distribution in the south. The GRAS scenario projects an almost complete shift of suitable areas, disappearing from the lowlands of Europe, with the exception of Fennoscandia. The dispersal ability of B. confusus is likely to be low. It would therefore considerably suffer from global warming, which could eventually lead to its extinction. "

Pour *Bombus cullumanus*

"The species is highly threatened: Critically Endangered in the IUCN Red List of European Bees. All scenarios project a reduction of suitable areas by 2050. By 2100 all scenarios project that the suitable climatic conditions would persist only in northern Europe from where this species has already vanished. As this species is highly specialised, has a scattered distribution, has already become extinct from most of its original range, and is likely to have a very low dispersal capability, B. cullumanus would seriously suffer from global warming likely leading to its extinction by 2050."

Pour *Bombus subterraneus*:

"*As B. subterraneus seems to have a low dispersal capability (being unable to reach islands), and as it is already becoming rare or has even vanished in most lowland locations, it would lose a considerable amount of climatically suitable area under global warming likely leading to extinction in Europe under the most severe scenario"*

3) Le Plan National d'Action "France terre de pollinisateurs" pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages (Ministère de l'Environnement)

Références:

OPIE, 2015. *Plan National d'Action France Terre de Pollinisateurs pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages. Synthèse.* Opie, Versailles, 17 p.

Autres documents:

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_V2.pdf

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-plan-national-d-actions-france-terre-de-a1014.html

La France a décidé de protéger sa faune pollinisatrice et a mis en oeuvre un Plan National d'Action à cet effet.

Ce PNA énonce les objectifs suivants (je cite)

Les objectifs du PNA

L'objectif du présent plan est de sauvegarder les abeilles et les insectes pollinisateurs et de sauvegarder
leurs services de pollinisation. Il s'agit :

- d'éviter le déclin ou la disparition d'**espèces rares, vulnérables, endémiques**,
- de préserver et restaurer les **communautés** d'insectes pollinisateurs,
- de préserver et restaurer les **habitats** qui les accueillent,
- de préserver, restaurer voire renforcer les **continuités** et les **échanges** entre les différentes populations,
- de maintenir et restaurer **le service** écosystémique et agronomique.

Cartographie des trois espèces citées

1) Distribution de *Bombus confusus* en Haute-Cerdagne

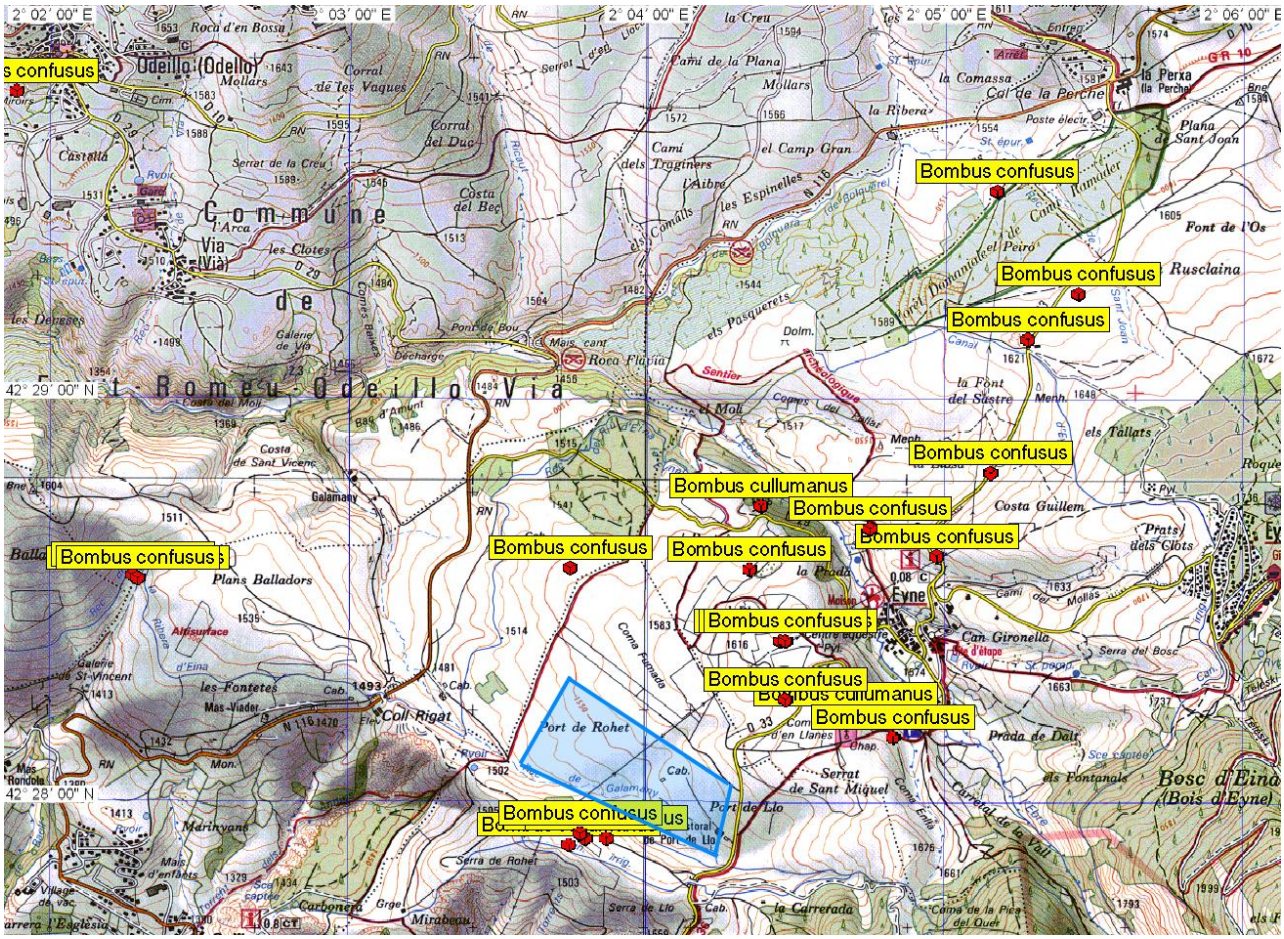

En Bleu : zone concernée par le projet sous rubrique

Inscrit dans la liste rouge européenne, le **Bourdon velouté** (*Bombus confusus*) subit une régression massive ces dernières années. La Haute Cerdagne est une des dernières stations où il est possible de le voir, en très petit nombre.

***Bombus confusus*, le Bourdon velouté.**

2) Distribution de *Bombus cullumanus* en Haute-Cerdagne

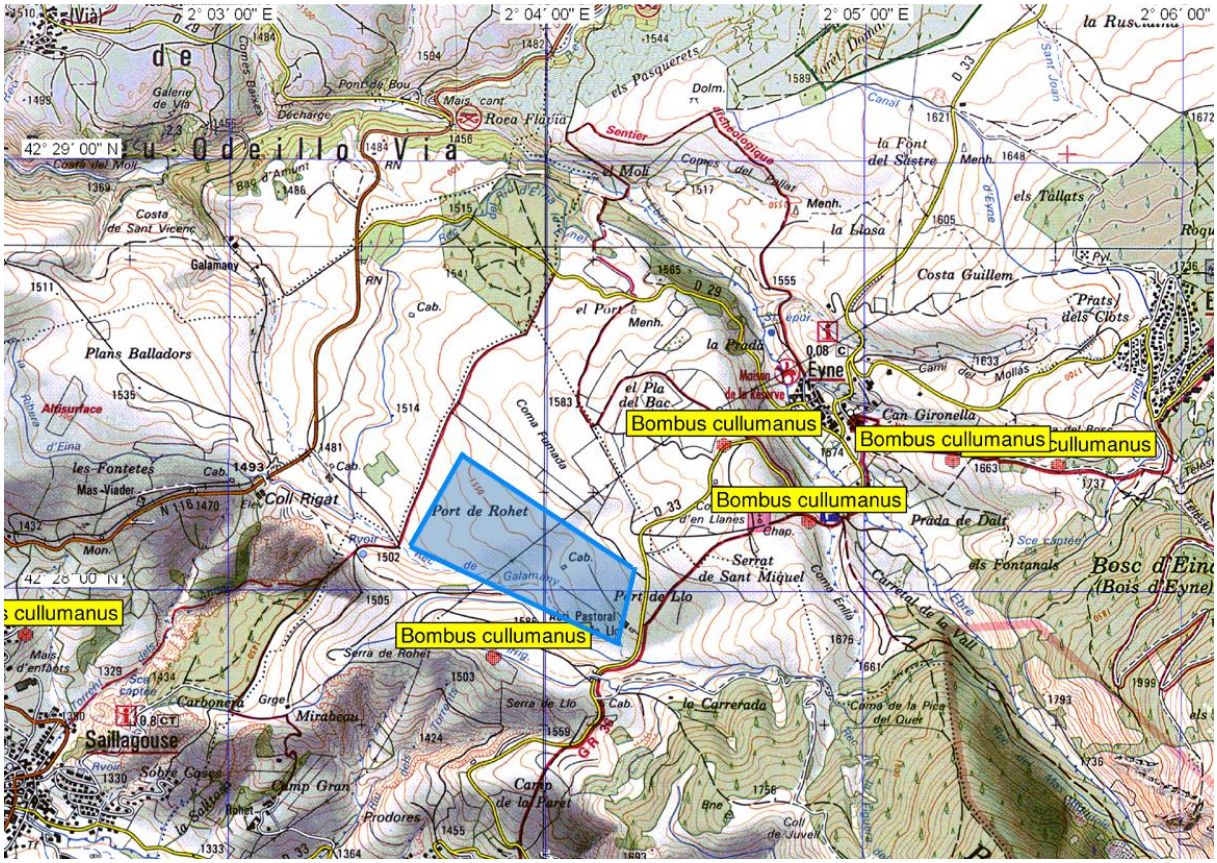

En Bleu : zone concernée par le projet sous rubrique

Au début du 20ème siècle, le **Bourdon des Causses** (*Bombus cullumanus* sensu stricto) existait depuis les Pyrénées jusqu'au sud de la Suède. Il a disparu progressivement de toute son aire de distribution. La zone figurée sur la carte constitue le dernier refuge de l'espèce dans les Pyrénées. Une seule localité semble subsister ailleurs en France pour ce taxon, dans le Massif Central (avec une population probablement bien plus petite). L'extinction de ce taxon dans ces deux localités marquerait la première disparition totale d'un taxon d'abeille en Europe. Le projet sous rubrique se place précisément au milieu de cette ultime zone refuge. L'installation impliquerait donc une fragmentation de cette aire de refuge.

***Bombus cullumanus*, le Bourdon des Causses.**

3) Distribution de *Bombus subterraneus* en Haute-Cerdagne

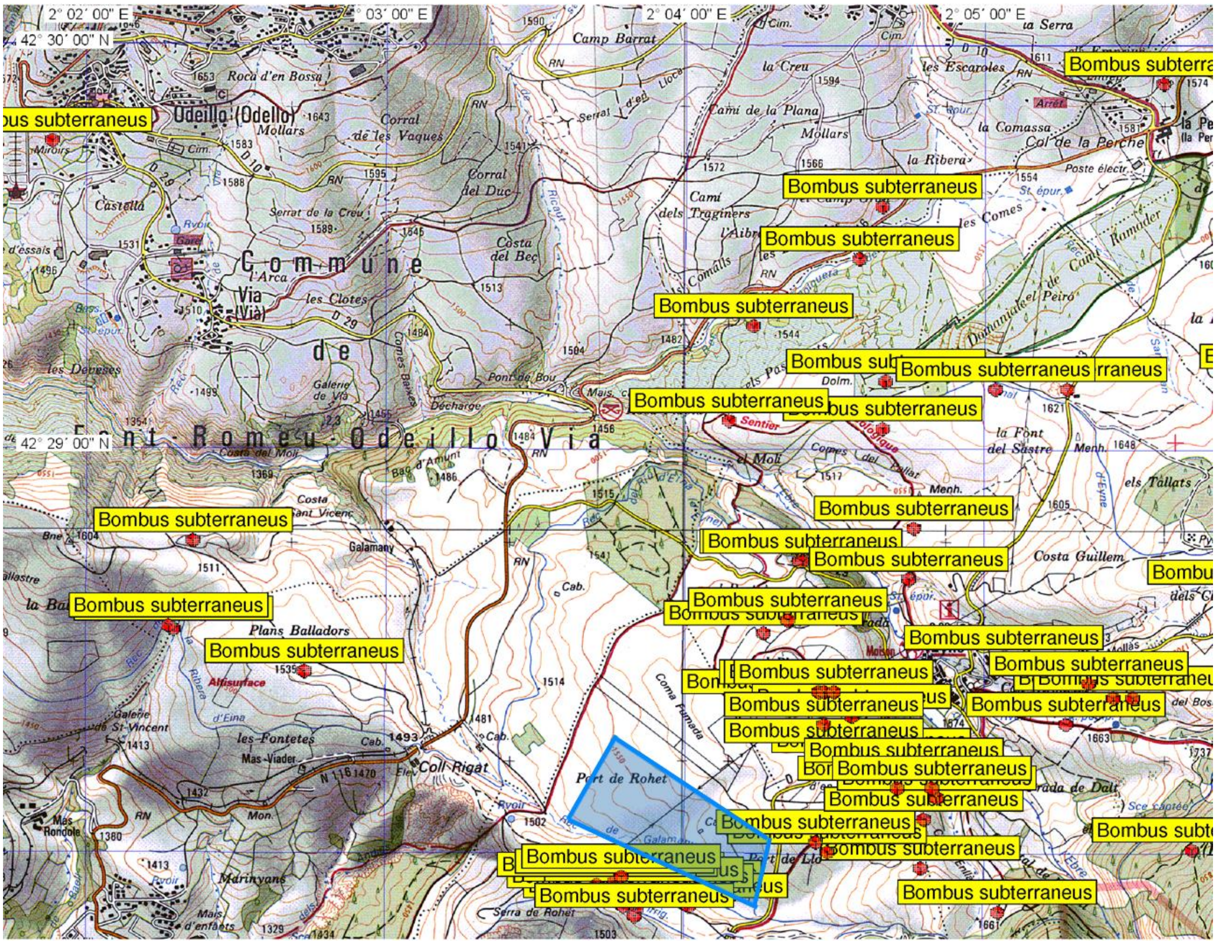

En Bleu : zone concernée par le projet sous rubrique

Le **Bourdon souterrain** (*Bombus subterraneus*) est nettement plus répandu que le Bourdon des Causses. Il se raréfie cepandant rapidement, et la Haute-Cerdagne est le dernier endroit de France où on peut le voir avec certitude.

***Bombus subterraneus*,**
le Bourdon souterrain.

AVIS D'EXPERT

L'enquête publique sous rubrique concerne un développement qui doit occuper une vaste superficie dans la partie topographiquement centrale d'un ensemble pastoral homogène. Il inclut une ZNIEFF et voisine avec une ZPS Natura 2000 et avec une Réserve Naturelle connue pour sa très haute diversité botanique et zoologique. En particulier, la Réserve Naturelle d'Eyne héberge la plus haute concentration locale de biodiversité des bourdons connue au monde (Iserbyt & Rasmont 2012). Ceci est reconnu jusque dans des publications internationales ("*there is no single locality [...] that is known to be as rich as Eyne in France*" (An *et al.* 2011, dans une faune des bourdons de Chine)). La ZNIEFF adjacente comprend des espèces patrimoniales de pollinisateurs notables, lesquelles ont été reconnues en 2015 par l'IUCN et par le projet FP7-STEP comme très menacées à l'échelle européenne.

Dans l'état actuel des connaissances, le site visé par le projet occupe une position centrale au sein du dernier refuge connu pour les Pyrénées de plusieurs de ces espèces. Il a fait l'objet, à ce titre, de recherches menées de longue date par mon équipe, ainsi que par des collègues turcs, polonais et américains. Il a fait l'objet d'un tournage par une équipe anglaise liée à la BBC consacré au caractère exceptionnel de sa faune de pollinisateurs.

Après les équipes du Musée d'Histoire Naturelle d'Amsterdam (prof. G. Kruseman), puis de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier (Prof. R. Delmas et Prof. J. Leclant), l'équipe de l'Université de Mons se consacre depuis 20 ans à la surveillance des abeilles sauvage des Pyrénées-Orientales. Dans la zone considérée, nous avons relevé 213 espèces d'abeilles sauvages (Blondiau 2002, Iserbyt et al. 2008, Vandenbergh 2002), ce qui constitue une richesse énorme à cette échelle, en représentant près d'un quart de la faune métropolitaine (Rasmont *et al.* 1995). **Huit espèces** n'existent plus en France que là et pour **douze autres espèces**, la zone considérée contient la plus grande partie de l'effectif observé dans le pays (Annexe, Michez *et al.* 2004).

Ce plateau pastoral constitue le milieu montagnard le plus riche en faune d'abeilles sauvages de France. Il est le plus riche du monde en ce qui concerne les seuls bourdons. Selon Blondiau (2002) il est aussi exceptionnellement riche en comparaison d'autres milieux similaires étudiées en Europe.

Rasmont et al. (2015) indiquaient le très fort risque de régression de l'ensemble de la faune des bourdons d'Europe du fait du risque climatique "*a reduction in bumblebee diversity could already be noticeable in most of the considered areas as soon as 2050, and this reduction will become more drastic under all scenarios by 2100. Only few areas which include mountains would be able to conserve a substantial part of their present diversity*". Parmi les zones montagnardes projetées pour avoir un effet "*Arche de Noé*" pour la faune de ces pollinisateurs à l'échelle continentale, la zone de Mont-Louis est nommément citée comme la plus riche, notamment en raison des caractéristiques micro-climatiques de la Haute-Cerdagne. Les travaux de l'équipe de l'Université de Mons démontrent que c'est singulièrement la zone pastorale du plateau de Haute-Cerdagne qui s'étend de Saillagouse à Eyne qui est le point focal de ce "*hot spot*". Il ne s'agit donc pas ici tant de conservation des espèces que de préservation d'une faune entière de pollinisateurs, précieuse à l'échelle continentale et unique à long terme vis-à-vis du risque climatique.

En conclusion, par sa situation

La zone concernée par le développement projeté est située dans une partie centrale de haute importance qui assure la **CONTINUITE et les ECHANGES** entre les sous-ensembles de cet habitat.

Le projet est susceptible d'altérer et de **dégrader les HABITATS** de plusieurs espèces de pollinisateurs gravement menacés à l'échelle française comme à l'échelle européenne.

Il est susceptible ainsi **d'altérer les COMMUNAUTES d'insectes pollinisateurs.**

Il apporte le risque non négligeable de **précipiter l'EXTINCTION LOCALE d'espèces RARES et VULNERABLES** et même, pour un cas, de contribuer à l'**extinction TOTALE d'une espèce de pollinisateur**.

Il ne peut donc que **dégrader le service écosystémique** local de pollinisation.

Pour ces raisons, le présent projet **s'oppose de manière drastique aux objectifs du *Plan National d'Action "France Terre de Pollinisateurs" pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages.***

Il s'oppose aussi aux nécessités de la préservation de la faune de pollinisateurs à long terme et à l'échelle des responsabilités continentales de la France.

En tant qu'expert des insectes pollinisateurs sauvages, leader des opérations de surveillance de plusieurs groupes de la faune européenne d'abeilles sauvages et de bourdons, et responsable pour l'Europe de la Liste Rouge Mondiale IUCN des Bourdons, **je recommande donc de ne pas accorder de permis de construire** pour l'implantation d'une centrale solaire thermodynamique au sol à Llo.

De manière conjointe, **je recommande de ne pas accorder d'autorisation unique au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement** intégrant des dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées.

Pour servir à qui de droit

Prof. Dr. Ir. Pierre Rasmont

Bibliographie

An J., Williams P.H., Zhou B., Miao Z. & Qi W. 2011. The bumblebees of Gansu, Northwest China (Hymenoptera, Apidae). *Zootaxa*, 2865: 1–36.

Blondiau L. 2009. *Faunistique des apoïdes apiformes solitaires (Hymenoptera : Apoidea) de la ommune d'Eyne (Pyrénées-Orientales, France).* Mémoire de fin d'Etudes, Université de Mons, Mons, 73 p. http://www.atlashymenoptera.net/biblio/Blondiau_2009_Apoides_solitaires_Eyne_TFE.pdf

Iserbyt S., Durieux E.-A. & Rasmont P. 2008. The remarkable diversity of bumblebees (Hymenoptera: Apidae*: Bombus*) in the Eyne Valley (France, Pyrénées-Orientales). *Annales de la Société entomologique de France* (n.s.), 44 (2): 211-241.

Michez, D., S. Patiny & S. Iserbyt. 2004. Apoidea remarquables observés dans les Pyrénées-Orientales, France (Hymenoptera, Andrenidae et Melittidae). *Bulletin de la Société entomologique de France*, 109(4): 379-382.
http://www.atlashymenoptera.net/biblio/06_Michez_Patiny_iserbyt_2004_Dasypoda_pyrotrichia.pdf

Nieto A., Roberts S.P.M., Kemp J., Rasmont P., Kuhlmann M., García Criado M., Biesmeijer J., Bogusch P., Dathe H.H., De la Rúa P., De Meulemeester T., Dehon M., Dewulf A., Ortiz-Sanchez F.J., Lhomme P., Pauly A., Potts S.G., Praz C., Quaranta M., Radchenko V.G., Scheuchl E., Smit J., Straka J., Terzo M., Tomozii B., Window J, Michez D. 2015. *European Red List of Bees.* International Union for Conservation of Nature, 03/2015; Publication Office of the European Union., ISBN: 978-92-79-44512-5, 84 p.

OPIE, 2015. *Plan National d'Action France Terre de Pollinisateurs pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages. Synthèse.* Opie, Versailles, 17 p.

Rasmont, P., P.A.Ebmer, J.Banaszak & G.van der Zanden. 1995. Hymenoptera Apoidea Gallica. Liste taxonomique des abeilles de France, de Belgique, de Suisse et du Grand-Duché de Luxembourg. Bulletin de la Société entomologique de France, 100(hors série):1-98.
http://www.atlashymenoptera.net/biblio/Rasmont_et_al_1995_Apoidea_Gallica.pdf

Rasmont P., Franzen M., Lecocq T., Harpke A., Roberts S.P.M., Biesmeijer K., Castro L., Cederberg B., Dvorak L., Fitzpatrick U., Gonseth Y, Haubruge E., Mahé Gilles, Manino A., Michez Denis, Neumayer J., Odegaard F., Paukkunen J., Pawlikowski T, Potts Simon G, Reemer M., Settele J., Straka J., Schweiger O. 2015. *Climatic Risk and Distribution Atlas of European Bumblebees.* Pensoft Publishers, Sofia., ISBN: 978-954-642-769-4 (e-book), 978-954-642-768-7 (hardback). *Biorisk*, 10: 1-246.

Vandenbergh, M. 2002. *Faune pollinisatrice des prés de fauche à centaurées (Asteraceae) de la Cerdagne (Pyrénées-Orientales, France).* Mémoire de fin d'étude, Université de Mons-Hainaut, Mons, 88 pp.
http://www.atlashymenoptera.net/biblio/Rapport_recherche_Vandenbergh_2002_with_annex.pdf

ANNEXE

BANQUE DE DONNEES *ATLAS HYMENOPTERA*
Interrogation du 9 octobre 2015
Haute Cerdagne,
zone comprise entre 42°27'30N et 42°30'N et entre 2°00'E et 2°09'E

* = espèce présente en France uniquement dans la zone considérée
** = espèce présente en France en majorité dans la zone considérée

Andrena (Micrandrena) sp.
Andrena apicata
Andrena assimilis
Andrena barbareae
Andrena bicolor
Andrena cineraria
Andrena congruens
Andrena dorsata
Andrena exigua *
Andrena eximia ***
Andrena fulvago
Andrena fuscipes
Andrena intermedia
Andrena labialis
Andrena labiata
Andrena nigriceps
Andrena nigroaenea
Andrena ovatula
Andrena rufizona
Andrena sabulosa
Andrena sp.
Andrena taraxaci
Andrena thoracica
Andrena trimmerana
Anthidiellum punctatum
Anthidium oblongatum
Anthidium punctatum
Anthidium sp.
Anthocopa sp.
Anthophora aestivalis
Anthophora balneorum
Anthophora bimaculata
Anthophora furcata
Anthophora mucida
Anthophora plagiata
Anthophora pubescens
Anthophora quadrimaculata
Apis mellifera
Biastes emarginatus
Biastes truncatus *
Bombus barbutellus
Bombus bohemicus
Bombus campestris
Bombus confusus
Bombus cullumanus *
Bombus flavidus
Bombus gerstaeckeri ***
Bombus hortorum
Bombus humilis
Bombus hypnorum
Bombus lapidarius
Bombus lucorum
Bombus magnus
Bombus mendax
Bombus mesomelas
Bombus monticola
Bombus mucidus
Bombus muscorum
Bombus norvegicus
Bombus pascuorum
Bombus pratorum
Bombus pyrenaeus
Bombus quadricolor
Bombus ruderarius
Bombus ruderatus
Bombus rupestris
Bombus sichelii
Bombus soroeensis
Bombus sp.
Bombus subterraneus
Bombus sylvarum
Bombus sylvestris
Bombus terrestris
Bombus wurflenii
Ceratina cucurbitina
Ceratina cyanea
Ceratina sp.
Chalicodoma (Chalicodoma)
Chalicodoma ericetorum
Chalicodoma pyrenaica
Chalicodoma sp.
Chelostoma campanularum
Chelostoma florisomne
Chelostoma rapunculi
Chelostoma sp.
Coelioxys sp.
Colletes daviesanus
Colletes similis
Colletes sp.
Dasypoda argentata
Dasypoda crassicornis
Dasypoda pyrotrichia *
Dasypoda sp.
Dioxys tridentata
Dufourea dentiventris
Dufourea minuta ***
Dufourea sp.
Eucera longicornis
Eucera sp.
Halictinae Halictini
Halictus carinthiacus ***
Halictus confusus
Halictus eurygnathus
Halictus gavarnicus ***
Halictus leucaheneus ***
Halictus maculatus
Halictus rubicundus
Halictus scabiosae
Halictus simplex
Halictus smaragdulus
Halictus sp.
Halictus tumulorum
Heriades sp.
Hoplitis adunca
Hoplitis anthocopoides
Hoplitis benoisti
Hoplitis claviventris
Hoplitis dalmatica *
Hoplitis lepeletieri
Hoplitis leucomelana
Hoplitis mitis
Hoplitis nasuta
Hoplitis papaveris
Hoplitis ravouxi
Hoplitis sp.
Hoplosmia ligurica

Hylaeus angustatus
Hylaeus communis
Hylaeus nigritus
Hylaeus sp.
Lasioglossum aeratum* *
Lasioglossum albipes
Lasioglossum calceatum
Lasioglossum cupromicans* *
Lasioglossum interruptum
Lasioglossum laeve
Lasioglossum lativentre
Lasioglossum leucopus
Lasioglossum leucozonium
Lasioglossum malachurum
Lasioglossum morio
Lasioglossum pauxillum
Lasioglossum punctatissimum
Lasioglossum sp.
Lasioglossum villosulum
Lasioglossum zonulum
Lithurgus sp.
Megachile analis
Megachile centuncularis
Megachile circumcincta
Megachile lagopoda
Megachile lapponica
Megachile ligniseca
Megachile maritima
Megachile nigriventris
Megachile pyrenaea
Megachile sp.
Megachile versicolor
Megachile willughbiella
Megachilinae Anthidiini
Megachilinae Megachilini
Melecta luctuosa
Melitta dimidiata
Melitta haemorrhoidalis
Nomada femoralis
Nomada flavoguttata
Nomada furva
Nomada goodeniana
Nomada gribodoi* *
Nomada lathburiana
Nomada piccioliana
Nomada sheppardana
Nomada similis
Nomada sp.
Nomada striata
Osmia argyropyga* *
Osmia aurulenta
Osmia gallarum
Osmia leaiana
***Osmia lunata* ***
Osmia niveocincta* *
Osmia parietina
Osmia sp.
Osmia tergestensis
Osmia xanthomelana
Panurginus alpinus* *
Panurgus banksianus
Panurgus dentipes
Panurgus sp.
Paranthidium sp.
Protosmia (Protosmia)
***Protosmia nov. sp.* ***
Pseudoanthidium melanurum* *
Rhodanthidium caturigense
Rophites quinquespinosus
Sphecodes crassus
Sphecodes ephippius
Sphecodes ferruginatus
Sphecodes geoffrellus
Sphecodes pellucidus
Sphecodes reticulatus
Sphecodes sp.
Thyreus sp.
Trachusa byssina
Trachusa sp.
Xylocopa sp.
Xylocopa valga

TOTAL nb. espèces = 212

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique sur
- une demande d'autorisation unique
au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement
intégrant des dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées
- une demande de permis de construire déposé
pour l'implantation d'une centrale solaire thermodynamique au sol à Llo.

Par arrêté préfectoral rectifié n° DDTM SEFSR 2015252-0001 du 9 septembre 2015, madame la préfète des Pyrénées-Orientales a prescrit, au titre du code de l'environnement, une enquête publique unique regroupant les enquêtes publiques requises pour une demande d'autorisation unique au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement intégrant des dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées et pour une demande de permis de construire, déposées par la société eLLO pour l'implantation d'une centrale solaire thermodynamique au sol sur le territoire de la commune de Llo.

Le dossier d'enquête publique unique, comprenant notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale émis le 29 mai 2015, sera déposé dans les mairies de Llo, siège de l'enquête, Bolquère, Egat, Eyne, Font-Romeu-Odeillo-Via et Saillagouse pendant 33 jours consécutifs, du 28 septembre au 30 octobre 2015, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations sur les registres uniques ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit à M. le président de la commission d'enquête à : hôtel de ville, carretera d'Eina , 66800 Llo.

La commission chargée de conduire cette enquête publique est composée de M Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, retraité, président – M Jean-Pierre BRACONNIER, directeur de société, retraité et M Claude CRASTES, Général 2S, membres titulaires – M Frédéric SZCZOT, architecte honoraire, professeur titulaire retraité, membre suppléant. Elle recevra les observations du public dans les mairies aux jours et heures suivants :

LLO	lundi 28/09/15, 9h-12h ; mardi 13/10/15, 14h-17h ; vendredi 30/10/15, 14h-17h
BOLQUERE	mardi 13/10/15 14h-17h
EGAT	jeudi 22/10/15, 9h-12h
EYNE	mercredi 07/10/15, 14h-17h
FONT ROMEU -ODEILLO-VIA	mardi 13/10/15, 9h-12h
SAILLAGOUSE	Jeudi 22/10/15, 14h-17h

Adresse Postale : *2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX*

Téléphone : ⇨***+33 (0)4.68.38.12.34***
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00
Fax : ⇨***+33 (0)4.68.38.11.29***

Renseignements : ⇨INTERNET : ***www.pyrenees-orientales.gouv.fr***
⇨COURRIEL : ***ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr***

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de M Roger PUJOL, représentant la société eLLO, au 04-94-10-31-40 ou 06-85-94-64-15 ou auprès de M Rémy ICARD, chef de projet, au 04-94-10-32-36 ou au 06-89-89-31-26.

Chacun pourra prendre connaissance de l'arrêté d'ouverture d'enquête et de l'avis de l'autorité environnementale sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales (www.pyrenees-orientales.gouv.fr) ainsi que de l'ensemble du dossier d'enquête, dont il pourra obtenir copie à ses frais, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, 2 rue Jean Richepin, 66 020 Perpignan cedex.

Le rapport et les conclusions, rendus par le commissaire enquêteur dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, sont consultables, un an durant à partir de cette même date, sur le site internet susvisé dans les mairies de Llo, Bolquère, Egat, Eyne, Font-Romeu-Odeillo-Via et Saillagouse, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, service environnement, forêt et sécurité routière, 2 rue Jean Richepin à Perpignan.

A l'issue de l'enquête publique unique, madame la préfète des Pyrénées-Orientales refusera ou accordera l'autorisation unique article L214-3 du CE assortie de prescriptions et refusera ou accordera le permis de construire, assorti ou non de prescriptions.